

LECTRA confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME

Paris, le 10 avril 2025 – LECTRA, société cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment B, confirme qu'elle respecte le critère d'éligibilité au dispositif PEA-PME fixé par l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier, à savoir une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions LECTRA (FR0000065484, LSS) peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

A propos de Lectra

Lectra contribue au développement de l'Industrie 4.0 avec audace et passion, au service des acteurs de la mode, de l'automobile et de l'ameublement en intégrant pleinement la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) à sa stratégie globale.

Le Groupe propose des solutions d'intelligence industrielle à la pointe de la technologie qui facilitent la transformation digitale des entreprises. Grâce à ses logiciels, ses équipements de découpe, ses solutions d'analyse de données et ses services associés, Lectra aide ses clients à repousser les frontières et à libérer pleinement leur potentiel. Ses 3,000 collaborateurs sont guidés par trois valeurs fondamentales, qui font la fierté du Groupe : faire preuve d'ouverture d'esprit, être des partenaires de confiance et innover avec ardeur.

Fondée en 1973, Lectra a réalisé un chiffre d'affaires de 527 millions d'euros en 2024. L'entreprise est cotée sur Euronext où elle fait partie des indices suivants : CAC All Shares, CAC Technology, EN Tech Leaders and ENT PEA-PME 150.

Pour plus d'informations, visitez lectra.com.